

CONDITION D'ABONNEMENT HIP HOP ARTS

ARTICLE 1. L'adhérent bénéficie exclusivement des prestations souscrites

ARTICLE 2. Le dossier d'inscription doit contenir :

- La fiche d'inscription remplie
- Une photo d'identité (nom et prénom au dos)
- Un certificat médical
- Une attestation d'assurance (Responsabilité Civile)
- Le règlement complet : adhésion et cotisation

ARTICLE 3. Les cotisations et les adhésions sont valables pour la saison en cours.

Elles ne sont ni cessibles, ni récupérables.

La non fréquentation des cours ne pourra donner lieu à un remboursement. Toute période commencée est due. Un report des cours ou un remboursement pourra exceptionnellement être accordé dans les 3 cas suivant:

- Maternité sur présentation d'un certificat médical uniquement
- Maladie ou accident entraînant une interdiction médicale de pratique du sport supérieure à 3 mois sur présentation d'un certificat médical uniquement.
- Déménagement dans une autre région sur présentation d'une promesse d'embauche ou du contrat de travail signé uniquement.

Le remboursement ne prendra effet qu'à la date de la demande.

ARTICLE 4. L'accès aux cours ne sera pas autorisé si l'abonnement n'est pas réglé dans sa totalité. Chaque participant a droit à **un cours** d'essai gratuit.

ARTICLE 5. TARIFS Adhésion à l'association : **20 €**

COURS	- 12 ANS	13-18 ANS	ADULTES
1 COURS / SEMAINE	230 €	260 €	290 €
2 COURS / SEMAINE	345 €	390€	435 €
3 COURS / SEMAINE	460 €	520 €	580 €
*ATELIER BREAK	300 €		
GRAFFITI	150 € LE TRIMESTRE		

10% de réduction pour les étudiants, les chômeurs et les familles (justificatif obligatoire)

ARTICLE 6. Modalité de paiement

Possibilité de régler en plusieurs fois (3 fois maximum : Octobre-Janvier-Avril).

Les adhésions et cotisations doivent d'être payées séparément.

L'association accepte l'espèce, les chèques (à l'ordre: association L danse) et les prélèvements.

Le paiement de la cotisation en espèce doit être obligatoirement versé dans son intégralité en 1 fois.

ARTICLE 7. Le droit de l'adhérent est représenté par une carte de membre qui lui est remise au plus tard un mois après l'inscription.

ARTICLE 8. L'école se réserve le droit de modifier le planning et d'annuler certains cours en cas d'effectif insuffisant. Ce qui entraînera un remboursement ou un report de cours.

ARTICLE 9. L'école ne peut être tenue responsable en cas de vol.

ARTICLE 10. En cas de litige, seules les juridictions de Toulouse seront réputées compétentes.